

## Convention de partenariat Projet expertes.fr

La présente convention est signée entre :

L'association des Expertes, ayant son siège social à 9, rue Léopold Robert, immatriculée à l'INSEE sous le numéro de SIRET 810 035 931 00023 et représenté(e) par Caroline De Haas, présidente d'une part

et

Le collectif Egal sport, représenté par Patricia COSTANTINI et Floriane VARETTA-LONJARET, co-fondatrices, d'autre part

L'association des Expertes et le collectif Egal Sport sont communément dénommés « les parties ».

### **IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Le CSA l'a encore souligné récemment : les femmes expertes représentent à peine 20% des personnes invitées dans les médias. L'absence de femmes sur les écrans – et notamment de rôles modèles - alimente les stéréotypes et les inégalités. Depuis plusieurs années, le « Guide des Expertes », réalisé par Marie-Françoise Colombani (ancienne éditorialiste de Elle) et Chekeba Hachemi, vise à rendre visible les femmes expertes. Le projet « Expertes.fr » a pour objectif de numériser le Guide et d'en faire un outil incontournable pour les médias dans la recherche de femmes expertes.

Le collectif Egal Sport, très engagé dans la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans le sport, s'inscrit dans un partage d'informations, une mutualisation d'expériences mais aussi une mise en visibilité d'expertes et de spécialistes du champ sportif.

La contribution à un même objectif a motivé les deux parties à collaborer dans le respect de leurs valeurs respectives et des spécificités du champ d'intervention dont elles relèvent.

### **IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :**

#### **ARTICLE 1 : Objet de la présente convention**

La présente convention encadre les conditions du partenariat, entre les deux parties, à propos de leur engagement sur le site Internet des Expertes.fr.

## **ARTICLE 2 : Engagements de l'association des Expertes**

Dans le cadre de la convention de partenariat, l'association des Expertes s'engage à :

- Indiquer « Egal Sport » sur les fiches des Expertes répertoriées sur le site Internet d'Egal Sport,
- Rendre visible le collectif Egal Sport sur la page partenaires du site Internet expertes.fr et y créer un lien vers le site Internet d'Egal Sport : [www.egalsport.com](http://www.egalsport.com),
- Communiquer sur le partenariat avec le collectif Egal Sport,
- Informer les expertes ayant une compétence dans le sport, répertoriées sur le site Internet des Expertes.fr, du partenariat entre les deux parties et les inciter à rejoindre le réseau d'expertes de l'association Egal Sport en s'inscrivant sur le site Internet de cette dernière,
- Assurer au collectif Egal Sport que le fichier expertes.fr ne sera ni donné, ni loué, ni vendu à un tiers.

## **ARTICLE 3 : Engagements du collectif Egal sport**

Dans le cadre de la convention de partenariat, le collectif Egal Sport s'engage à :

- Rendre visible le site Internet expertes.fr sur la page « favoris » du site Internet d'Egal Sport et y créer un lien vers le site Internet expertes.fr : <https://expertes.fr/>,
- Communiquer sur le partenariat avec l'association des Expertes,
- Informer les expertes d'Egal Sport du partenariat entre les deux parties et leur proposer de renseigner leur profil sur le site des expertes.fr,
- Assurer à l'association des Expertes que le fichier des Expertes Egal Sport ne sera ni donné, ni loué, ni vendu à un tiers.

## **ARTICLE 4 : Durée de la présente convention**

La convention prend effet le jour de sa signature par les deux parties et est conclue pour 3 ans. Elle est renouvelable avec l'accord des deux parties.

## **ARTICLE 5 : Modification de la convention**

La convention peut être modifiée par voie d'avenant avec l'accord des deux parties.

## **ARTICLE 6 : Résiliation de la convention**

La convention peut être résiliée à la demande d'une des deux parties ou en cas d'inexécution de l'une des obligations prévues par la présente convention.

## **ARTICLE 7 : Litige**

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution de la présente convention, les parties mettront en place une phase de conciliation pendant une période d'un mois afin de trouver un arrangement convenant aux parties.

Fait à Paris, le 11/10/2017

Pour l'association des Expertes  
Caroline De Haas, présidente

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Pour le collectif Egal Sport  
les Représentantes co-fondatrices :  
Patricia COSTANTINI,

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the beginning and a long horizontal stroke extending to the right.

Floriane VARETTA-LONJARET,

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style. The name 'Floriane' is clearly legible, followed by 'Varetta-Lonjaret' in a more stylized script.

